



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Neuchâtel garantit l'égalité salariale au sein de son administration

Après avoir signé en 2017 la Charte sur l'égalité salariale dans le secteur public, la Ville de Neuchâtel consolide son engagement en faveur d'une véritable égalité des genres dans l'administration communale: elle vient de recevoir le certificat Fair-ON-Pay, qui la distingue en tant qu'employeur équitable. Une certification dont l'obtention coïncide avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2020, de la révision de la loi fédérale sur l'égalité : celle-ci demande aux entreprises de plus de 100 personnes de procéder à une analyse de leur grille des salaires.

La Ville de Neuchâtel réaffirme son engagement en tant qu'employeur exemplaire en matière de promotion de l'égalité salariale et de lutte contre toute forme de discrimination : elle a reçu début juillet le certificat Fair-ON-Pay, délivré à la suite d'une analyse approfondie et systématique réalisée par la société Comp-On, mandatée comme expert par le Bureau fédéral de l'égalité dans le cadre des contrôles dans les marchés publics. Le certificat est valable pour une durée de quatre ans, durant laquelle un contrôle sera réalisé.

« Cette certification s'inscrit dans un engagement de longue date de la Ville en faveur de l'égalité des chances et des rémunérations, mais aussi de l'épanouissement professionnel des collaboratrices et collaborateurs au sein de notre administration », relève Fabio Bongiovanni, conseiller communal en charge des Ressources humaines.

Cet engagement s'était déjà traduit, en 2017, par la signature de la Charte de l'égalité salariale dans le secteur public. Le certificat Fair-ON-Pay va plus loin, puisqu'il atteste de manière formelle que les principes d'un « salaire égal pour un travail de valeur égale », tel que stipulé par l'art. 8, al.3 de la Constitution fédérale, sont pleinement respectés. Et ceci sur la base d'une analyse détaillée, et surtout exhaustive, des rémunérations dans l'administration communale : les situations de près de 1000 collaboratrices et collaborateurs ont été examinées. A noter que la part des femmes dans l'administration communale est de 51,4%.

Si le processus de certification a été lancé il y a plusieurs mois, le certificat Fair-ON-Pay a été remis à la Ville au début du mois de juillet. Or, c'est le 1^{er} juillet qu'est entrée en vigueur la révision de la loi fédérale sur l'égalité, qui exige que toutes les entreprises suisses employant plus de 100 personnes effectuent une analyse de l'égalité salariale dans un délai d'une année.

Neuchâtel, le 9 juillet 2020

Direction des Ressources humaines

Renseignements complémentaires :

Fabio Bongiovanni, directeur des Ressources humaines, 032 717 71 02, fabio.bongiovanni@ne.ch
Mark Grünig, Service des ressources humaines, 032 717 71 44, mark.gruenig@ne.ch